

ECOSOC HIGH-LEVEL SEGMENT ROUNDTABLE DU 5 AVRIL 2005

CONTRIBUTION AU DEBAT, RACHID BENMOKHTAR BENABDELLAH

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de m'avoir invité à participer à ce débat et plus particulièrement de vous faire part de quelques réflexions concernant de manière plus spécifique la problématique des Droits Humains dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire.

Je commencerai par ces remarques que m'inspire la lecture de la Déclaration du Millénaire de septembre 2000. Puis je m'attacherai à montrer l'existence de nœuds d'interdépendance entre les Droits Humains et les autres objectifs du Millénaire à partir de quelques exemples. Enfin je terminerai sur un essai de visualisation de la problématique du Développement sous forme d'une pyramide, symbole de stabilité et de résistance au temps.

I Remarques sur les Droits Humains à partir de la lecture de la Déclaration du Millénaire

La résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000 a identifié les droits humains parmi les objectifs définis à l'atteinte desquels les signataires se sont engagés.

Une lecture attentive du texte fait ressortir que les droits humains y sont considérés à la fois comme un idéal, objectif clef de la Déclaration un concept en évolution et un moyen privilégié d'accompagner, de faciliter, de supporter voir de permettre la réalisation des autres objectifs.

En effet, dans son préambule la Déclaration fait référence aux valeurs et principes universels, considérant les composantes majeures des Droits humains à savoir, liberté, égalité, équité, justice, respect de l'autre dans toute sa diversité de croyance, de culture, de langue, de sexe et de race, comme des valeurs essentielles dans les relations internationales au 21^e siècle.

Ce faisant, elle consacrait le caractère universel du concept pour revenir au niveau des engagements à le placer cette fois comme objectif majeur de la déclaration.

C'est ainsi que dans le paragraphe V de la déclaration consacre à la Démocratie, aux Droits humains et à la bonne gouvernance elle engage les signataires au respect de tous les droits humains internationalement reconnus et des libertés fondamentales incluant le droit au développement.

En insistant sur le droit au développement, la Déclaration consacre le caractère évolutif du concept qu'elle élargit ainsi au droit à la nourriture, à l'eau potable, à l'éducation, à la santé, à un logement décent et ce pour tout un chacun quelque soit son sexe ou sa race.

Ces droits nous rattachent directement aux objectifs de développement à savoir, l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, la scolarisation primaire de tous les enfants à l'échelle universelle, l'égalité entre femmes et hommes et le renforcement des capacités des femmes, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé de la mère, le combat contre le HIV/AIDS, la malaria et autres maladies endémiques, assurer un environnement durable, et la mise en œuvre d'un partenariat global pour le développement.

Cinq ans après la Déclaration beaucoup reste à faire, et déjà, il apparaît que nombre de pays n'atteindront pas ces objectifs en 2015. Cependant, nous pouvons tirer quelques leçons à partir de l'expérience de ces cinq années et notamment des éléments rapportés par les rapports sur les développements humains réalisés par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Pour nous circonscrire aux Droits humains, il semble qu'ils soient un de ces objectifs du Millénaire, tout le monde en convient, cependant les approches divergent quand il s'agit de mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration entre les tenants de la démocratie avant tout et tout de suite et ceux qui plaident pour une introduction progressive, voire à dose homéopathique, prétextant les effets déstabilisateurs d'un changement « culturel » trop rapide dans les relations entre les gouvernants et les gouvernés. Cela même, prouve le caractère transversal des droits humains, puisqu'ils ont la capacité d'affecter le comportement social.

II Les nœuds d'interdépendance

La force d'interaction des droits humains avec les autres objectifs du Millénaire apparaît clairement quand on recherche les nœuds d'interdépendance entre ces droits et chacun des objectifs de développement.

Il serait trop long de les présenter tous ici. Cependant, je me suis permis d'en citer et de commenter trois d'entre eux :

- Paix et la Sécurité et Droits humains,
 - Education et Droits humains,
 - Emploi et Droits humains.
-
- La Paix et la Sécurité au sens de la Déclaration du Millénaire nécessitent la construction d'un socle social solide.

Ce socle devient alors le garant de la stabilité politique, de la responsabilité des citoyens et de leur adhésion aux projets de changement y compris celui de leur intégration dans le courant mondial en évolution.

Les libertés fondamentales en installant l'équité et la justice, l'égalité des chances répondent à un besoin essentiel de l'être humain qui est la dignité, ils ouvrent ainsi la porte à la citoyenneté positive.

Ces mêmes libertés en apportant les libertés de pensée, d'expression, d'association ouvrent la voie à la créativité, à la participation, favorisent la pensée critique et réduisent les risques d'endoctrinement et les dérives identitaires ou religieuses dont les populations fragiles ou assujetties sont souvent les victimes, voire des recrues potentielles du terrorisme.

Elles permettent également l'inclusion des populations dans le processus de leur développement grâce à l'espace laissé à la société civile et ce faisant les préparent à la participation politique et donc à la démocratie.

Cette représentativité est alors le garant de la stabilité politique, elle renforce l'Etat de Droit et la puissance publique dont elle devient l'allié plutôt que l'ennemi. Nous voyons bien que les Droits Humains sont au centre de la problématique de la Paix et de la Sécurité et combien ils peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif majeur.

- L'Education et les Droits Humains :

Pour atteindre les objectifs d'éducation pour tous, il convient d'admettre que la construction d'écoles et l'affectation d'instituteurs ne suffisent pas. Car il s'agit ici de donner par l'éducation des chances égales aux enfants, de faire de l'école un instrument de mobilité sociale juste.

Les résultats quantitatifs se traduisent par des taux de scolarisation élevés, n'ont aucun sens quand les taux d'abandon des enfants issues des classes sociales pauvres, ou des minorités croissent en même temps.

L'école doit être construite sur la base du respect des Droits Humains, si l'on veut vraiment atteindre les objectifs de développement.

Cette école doit savoir respecter les cultures et les langues, elle doit être unique dans ses objectifs mais différente dans ses programmes, dans sa langue d'enseignement, pour s'adapter à l'espace socioculturel des enfants. Elle doit aller vers les populations dans le cadre d'une véritable mission de développement pour les convaincre de l'intérêt de l'éducation, de la nécessité de scolariser les filles, tout en cherchant avec eux des solutions concrètes à la scolarisation qui tiennent compte de leurs contraintes économiques, géographiques ou culturelles.

Il n'est pas étonnant que l'école sans respect des Droits Humains même gratuite conduit à des injustices insupportables lorsque nous savons que les enfants appartenant au quintile le plus riche sont ceux qui ont les chances les plus élevées d'entrer à l'université.

- Emploi et Droits Humains :

L'emploi composante essentielle de la production et donc de la croissance économique est un enjeu fondamental pour les pays en développement, dont la majorité devront créer dans les quinze à vingt prochaines années plus d'emplois qu'ils en ont créés pendant les soixante dernières années.

Mais l'emploi, c'est aussi l'autonomie, l'accès aux services essentiels et l'éradication de la pauvreté.

L'emploi dans de nombreux pays reste précaire, et son accès fermé à de larges tranches de population, par clientélisme, par manque de formation, par discrimination dont celle des femmes.

Il est parfois esclavage quand il s'agit du travail des enfants ou de personnes vulnérables. Il est aussi source de corruption et de détournements.

Le respect des droits humains pour garantir l'égalité des chances comme pour protéger les travailleurs, ou encore les enfants et les personnes vulnérables non seulement répond à l'engagement du Millénaire mais encore, il augmente les chances de former des capacités (capacity building), personnes ressources motivées, plus responsables qui viennent contribuer à la croissance économique de leur pays.

Ceci d'autant que de nombreux investisseurs aujourd'hui placent la qualité des ressources humaines disponibles au sommet de leurs critères de choix de l'emplacement de leurs futures activités.

III La pyramide du développement

Mesdames, Messieurs,

Pour terminer je voudrais schématiser mes propos par une pyramide. Une pyramide dont le sommet serait le développement, et la base un triangle reliant la bonne gouvernance, le savoir et la paix.

La bonne gouvernance permet d'atteindre les objectifs de service public et surtout de répondre à la demande de ceux que l'on sert.

Les mots comme responsabilités partagées, accountability, transparence ont alors un sens. La notion de territorialité n'est plus un espace géographique, mais l'expression d'un ensemble humain, homme et femmes qui ont une histoire, une culture, des valeurs, des projets et qu'il faut accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Le savoir est quant à lui à la base de l'innovation et de la créativité, il permet l'intégration dans le courant mondial d'échanges et permet au plus grand nombre de tirer profit des avancées scientifiques et technologiques, c'est un moteur puissant de la croissance et du développement et c'est un élément fondamental de qualification des ressources humaines.

La paix et la stabilité qui l'accompagne sont essentielles pour maintenir la cohésion sociale et pour favoriser la prise de risque et multiplier les opportunités d'investissement.

Cette pyramide pour s'élever a besoin des droits humains, qui contribueront à sa hauteur, ces mêmes droits élargiront sa base pour lui donner la stabilité qui s'impose et assureront ainsi sa durabilité.

Ça sera là la conclusion de ma modeste contribution, en vous remerciant de votre attention.